

Membres du Conseil : 14

Présents : 12

Votants : 12

Excusés : G.BONNEAU pouvoir à
P.BAUDON, J.BASTIDE pouvoir à
G.Marais

**Le procès verbal de la séance
du 09/04/2019 est approuvé
à l'unanimité.**

**Toutes nos délibérations sont
consultables en mairie.**

Cérémonie du 8 mai 2019



Nos prochains rendez-vous !

Samedi 22 juin : - méchoui de
l'association des Sapeurs Pom-
piers

- théâtre enfants organisé par la
Fraternelle

Vendredi 28 juin: kermesse de
l'école

Samedi 29 juin : tournoi de foot
organisé par la Fraternelle

Lundi 1^{er} juillet : spectacle de
l'école à la Salle des fêtes

Jeudi 4 juillet : pique-nique de
l'école

Dimanche 14 juillet: fête natio-
nale

**Prochain Conseil
Municipal Mardi 2 juillet
à 20 h**

Conseil Municipal

Du 21 mai 2019

Vie Municipale

Parmi les délibérations votées lors de la séance :

- Commission d'appel d'offres et d'adjudications

En complément à la délibération du 20/11/2017, nomination de G. BONNEAU en tant que membre titulaire (initialement suppléant) et de B. CŒUR en tant que membre suppléant.

Voté à l'unanimité.

- Tarifs périscolaires de septembre 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie et de l'étude mais d'augmenter celui de la cantine de 5 centimes suite à l'augmentation de l'achat des repas auprès de notre prestataire. **Voté à l'unanimité.**

- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 avril 2019

Le rapport de la CLECT du 4 avril 2019 modifie les attributions de compensation 2019 pour les villes concernées suite aux transferts des nouvelles compétences facultatives comme - le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau, - la coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé et - l'aménagement et la gestion du parc des Jardins de Miramion à St Jean de Bray.

Il est demandé à toutes les communes de la Métropole de redélibérer pour adopter ce nouveau rapport. Le conseil valide à **7 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions.**

- Procès-Verbaux de transferts comptables des biens relatifs aux compétences transférées

Il convient de transférer en pleine propriété au bilan d'Orléans Métropole des biens et subventions relatifs aux compétences transférées par opérations d'ordre non budgétaires réalisées par le comptable public sur la base d'un PV de transfert.

Il n'y a donc **aucun impact budgétaire pour la commune.** La présente délibération est adoptée à **l'unanimité.**

- Dénomination de la rue du Clos St Georges

En vue du projet « centre bourg », l'actuel « sentier St Georges » deviendrait une rue. Il est donc nécessaire de procéder dès maintenant à la nouvelle dénomination en « rue du clos St Georges ». **Adopté à l'unanimité.**

- Personnel - Complément de délibération à celle du 08/07/2014

Suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent administratif titulaire à compter du 1^{er} juillet prochain, un recrutement a été organisé et suite à un recrutement infructueux de fonctionnaire, un agent non titulaire assurera le remplacement par contrat de 6 mois dans un premier temps. Il convient donc de délibérer pour autoriser le recrutement d'un contractuel. **Adopté à l'unanimité.**

Travaux

Projet Cœur de village : lancement de l'appel d'offres le 15/05 pour la recherche d'un assistant à maitre d'ouvrage. Remise des offres en mairie jusqu'au 12 juin à 12h.

Travaux de voirie « rue du bourg » : le pôle Est qui gère ce projet lancera la consultation de maîtrise d'œuvre fin juin pour un démarrage des travaux fin 2019, début 2020. Une concertation avec les riverains est prévue notamment pour la végétalisation du projet.

Urbanisme

- **Elaboration du Projet Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)** : réunions publiques organisées jeudi 6 juin à 19h30 à la Passerelle à Fleury les Aubrais et jeudi 20 juin à 19 h au centre de conférence d'Orléans. Plus d'infos sur <http://orleans-metropole-plum.partisitactif.fr/cartactif>

- **Rapport et conclusions de l'enquête publique unique** relative aux projets de révision du schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Plan de Déplacement Urbains (DPU) d'Orléans Métropole disponible à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 12 février 2020.

Périscolaire

CMJ : Le Conseil Municipal des Jeunes organise une visite du Sénat jeudi 13 juin 2019 (départ à 9h30 de Bou en autocar).

L'inscription est prioritaire pour les jeunes nés entre 2003 et 2010 mais sachant qu'il reste des places disponibles, l'inscription sera ouverte aux + de 16 ans et aux adultes. Si vous êtes intéressés, contactez la mairie avant le 31/05.

Remise des dictionnaires aux CM2 : une cérémonie de remise des dictionnaires sera organisée jeudi 4 juillet 2019 à 18h30.

Informations diverses

Ouverture de la maison de la distillation : les dimanches 16 juin, 21 juillet et 18 août 2019 de 15 h à 18h (entrée gratuite).

Avis de consultation du public pour le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : du 20 mai au 20 juillet 2019, dossier consultable en mairie ou sur le site www.registre-dematerialise.fr/pcaet-orleans-metropole.

Brûlage des déchets : pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets est interdit toute l'année dans tout le département du Loiret. Le non-respect de cette règle est passible d'une amende de 450 € (arrêté préfectoral du 09 juin 2017).

Boîte à livres : l'installation prévue début mai a été reportée, encore un peu de patience chers lecteurs...!

Mairie, 8 rue du bourg - mairie@mairiedebou.fr

La vie de la commune



Bienvenue à ...

- Martin COLLAS
le 12/04

- Louis MIGEON le 17/04
- Rose GARNIER PIETU le 20/04

Félicitations aux parents !

Cérémonie de remise des prix des maisons fleuries du 25 mai 2019



Cette année, des bons d'achats d'une valeur de 30 € ont été remis à chaque lauréat.



Les inscriptions au Centre de loisirs de Chécy pour cet été sont ouvertes, inscription en mairie avant le 31 Mai.



Horaires de tonte et d'utilisation d'objets bruyants...!

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Pour le bien de tous, merci de respecter ces horaires...